



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PEXIORA s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers à la séance : 9
Nombre de Conseillers excusés : 6

Convocation du 24 Mars 2023

PRÉSENTS : Patrick ABAT, Françoise RODE, Lucien CASTEL, Stéphanie GINÉ, Hélène SICRE, Stéphane GOSSE, Jamila DANOUN et Gilbert VARILLES.

ABSENTS EXCUSÉS : Lionel GARRIGUES, Laura MOREIRA, Stéphanie MORENO, Sandrine ROUQUET, Jérôme VIDAL-CHAMPETIER et Thomas-Alexis PEREZ.

M. Lionel GARRIGUES donne procuration à Stéphane GOSSE.

Mme Sandrine ROUQUET donne procuration à M. Lucien CASTEL.

Mme Laura MOREIRA donne procuration à Mme Françoise RODE.

Mme Jamila DANOUN est nommée secrétaire.

2023/07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL DRESSE PAR M. ALAIN QUINTANE CHEF DE SERVICE - SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CARCASSONNE

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Chef de service, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2023/08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2022

Sous la présidence du Maire-Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 759 371.65 €

Recettes 1 478 328.61 €

Excédent de clôture : 718 956.96 €

Investissement

Dépenses	379 601.64 €
Recettes	372 309.21 €
Déficit de clôture :	- 7 292.43 €

Restes à réaliser :

Dépenses	104 330.39 €
Recettes	9 702.00 €

Besoin net de financement de la section d'investissement (1068) 101 920.82 €

Hors de la présence de M. Serge CAZENAVE, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2022.

Pour : 11 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2023/09 : AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les reports suivants :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-154 477.38 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	502 932.62 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution - 001 de la section d'investissement de :	147 184.95 €
Un solde d'exécution - 002 de la section de fonctionnement de :	216 024.34 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	104 330.39 €
En recettes pour un montant de :	9 702.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 101 920.82 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 101 920.82 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 617 036.14 €

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2023/10 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : APPROBATION

La commune de PEXIORA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2023/11 : RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF : CHOIX DES ENTREPRISES

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des entreprises ont été consultées concernant les travaux : « Rénovation énergétique et modernisation des équipements du Foyer ».

Onze entreprises ont fait une offre. Ci-après les montants des offres proposées :

N° DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C	OBSERVATIONS OPTION
1 DEMOLITION STRUCTURE CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SUD CHARPENTE	349 000.00 €	418 800.00 €	
	SAS ECB	262 900.14 €	315 480.17 €	
	SAS SBR	260 825.52 €	312 990.63 €	
2 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	STAF	120 361.00 €	144 433.20 €	
	NACENTA	120 000.00 €	144 000.00 €	
	CEGELEC	154 000.00 €	184 800.00 €	
	SCC	124 160.22 €	148 992.26 €	
3 ELECTRICITE	VEELEC	84 800.00 €	101 760.00 €	Option 38 900 € HT
4 PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS	GASTOU PLATRERIE	85 910.39 €	103 092.47 €	
	SARL PAGES ET FILS	105 315.50 €	126 378.60 €	
	SAS PERIES ET FILS	88 000,00 €	105 600.00 €	

Vu le rapport d'analyse,

Vu la commission d'appel d'offres du lundi 27 mars 2023 à 10 heures qui retient les offres des entreprises suivantes :

N° DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C	OBSERVATIONS OPTION
1 DEMOLITION STRUCTURE CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SAS SBR 2 avenue de la Gare 31 250 REVEL	260 825.52 €	312 990.63 €	
2 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	SCC Chemin du moulin 31570 SAINT BOURG SAINT BERNARD	124 160.22 €	148 992.26 €	
3 ELECTRICITE	VEELEC 33 Rue Mercure - 31 130 QUINT FONSEGRIVES	123 700.00 € Avec option	148 440.00 €	84 800.00 € + 38 900.00€ ----- 123 700 .00 € Option validée
4 PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS	Entreprise PERIES 371 Avenue Frédéric Passy - 11400 CASTELNAUDARY	88 000.00€	105 600.00€	

M. le Maire propose de retenir ces entreprises conformément au rapport d'analyse et à l'avis de la commission d'appel d'offres. Il propose pour le lot N°3 Electricité de valider l'option d'un montant de 38 900€ HT.

M. le Maire prie le Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré :
ACCEPTE les offres des entreprises :

- *LOT 1 DEMOLITION STRUCTURE CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE*
Entreprise SAS SBR pour un montant de 260 825.52 € HT soit 312 990.63 € T.T.C.

- *LOT 2 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION*
Entreprise SCC pour un montant de 124 160.22 € H.T. soit 148 992.26 € T.T.C.

- *LOT 3 ELECTRICITE*
Entreprise VEELEC pour un montant de 123 700 € H.T. option comprise soit 148 440€ T.T.C.

- *LOT 4 PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS*
Entreprise PERIES pour un montant de 88 000.00€ H.T. soit 105 600.00€ T.T.C.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0